

# Réunion plénière d'installation du Conseil et du Comité scientifique du CNLE – *Retour sur la matinée*

Mandature 2023-2026



Livret



Ce livret revient sur les présentations faites à l'occasion de la plénière d'installation du Conseil et du Comité scientifique du CNLE, le 12/10/2023.

Il détaille les priorités du CNLE et les différents processus mis en place dans le cadre de l'installation de cette nouvelle mandature.

---



# Sommaire |

---

■	Avant-propos de Nicolas Duvoux, président du CNLE	P. 4
■	Intervention d'Aurore Bergé, ministre des Solidarités et des Familles	P. 6
■	Ouverture de la nouvelle mandature : présentation des nouveaux membres du CNLE	P. 9
■	Évolution de la participation au CNLE	P. 14
■	Programme de travail du CNLE pour 2023-2026	P. 20
■	Communication du CNLE	P. 23





**Nicolas DUVOUX**  
**Président du CNLE**

A l'occasion de la réunion plénière d'installation du CNLE organisée le 12 octobre dernier en présence de la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore BERGÉ, j'ai souhaité saluer ma prédécesseure Fiona LAZAAR, députée du Val d'Oise et, avant elle, Etienne PINTE, député des Yvelines et maire de Versailles, ainsi que la nouvelle présidente du Comité scientifique, Muriel PUCCI et Jérôme VIGNON ancien président de l'ONPES qui est aujourd'hui Président honoraire de ce même Comité.

En tant qu'universitaire, professeur de sociologie à l'Université Paris 8, j'aborde la fonction qui m'a été confiée par la Première ministre Élisabeth BORNE avec la plus grande humilité, avec l'honneur de pouvoir servir mais également avec une conscience aiguë de l'ampleur de la tâche et des défis. Un honneur d'autant plus grand, notamment à travers l'aventure humaine passionnante et transformatrice qu'est la démarche de participation, devenu un élément intrinsèque du CNLE et qui, je crois, apporte une contribution au renouvellement démocratique au niveau national.

À ces sentiments personnels s'ajoutent deux sentiments partagés, ceux de la gravité et de l'urgence : parce que l'inflation qui marque notre pays a aggravé et rendu visible le dénuement, symbolisé par le retour de la faim dans de très nombreux ménages. Cette difficulté est elle-même nourrie par le poids du logement qui grève les budgets des ménages modestes. Gravité et urgence parce que l'installation du CNLE coïncide presque jour pour jour avec le vote solennel d'une loi réformant le Revenu de Solidarité Active (RSA), loi qui contient des avancées sur l'aide à la parentalité ou l'affirmation de la nécessité d'un renforcement de l'accompagnement trop longtemps délaissé, mais qui comporte aussi le risque d'altérer le principe à un droit à un revenu minimum. Nous sommes pourtant convaincus, au CNLE, qu'il est déjà notoirement insuffisant dans sa forme actuelle.

Cette loi inquiète par un certain nombre d'éléments qui réforment le RSA, mais aussi par le message qu'il a parfois accompagné.

- Lire le texte de l'intervention du président du CNLE, en cliquant sur le [lien](#)  
Ou scannez le QR Code





# Intervention |



**Aurore BERGÉ**  
**Ministre des Solidarités et des Familles**

7

La ministre est intervenue pour ouvrir la séance de la réunion plénière d'installation du Conseil et du Comité scientifique du CNLE. A l'occasion de son intervention elle a remercié le président du CNLE pour son invitation, puis a échangé avec les participants présents.

Elle a notamment souligné sa joie d'intervenir devant les membres du CNLE comme ministre chargée des Solidarités et vanté notre modèle social, qui selon elle est l'un des plus protecteurs au monde, qui permet « chaque année à 5 millions de nos concitoyens d'éviter de tomber dans la pauvreté ». Elle a également indiqué qu'elle n'ignorait pas les difficultés auxquelles sont confrontés nos concitoyens les plus vulnérables, en particulier en forte période d'inflation.

La ministre est également revenue sur les axes et certains dispositifs du Pacte des Solidarités, permettant de soutenir et d'accompagner les familles (petit déjeuner à l'école, cantines à 1 euro, pass colo...) et sur la réforme de France Travail. Elle a rappelé que la question de la transition écologique devait « bien évidemment être solidaire ».

D'autres sujets ont été abordés, tels que : le non-recours, le grand chantier de la solidarité à la source, ou encore la mesure de la pauvreté.

Aurore Bergé s'en engage à revenir régulièrement devant les membres du CNLE.

- Lire le texte de l'intervention de la ministre, en cliquant sur le [lien](#)  
Ou scannez le QR Code 📄





Échange de la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, avec les participants, en présence du président du CNLE, Nicolas Duvoux  
Salle de l'ASIEM, dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris



# Ouverture de la nouvelle mandature : présentation des nouveaux membres du CNLE



## Installation de la nouvelle mandature

### □ Le Conseil du CNLE

#### → Le renouvellement du CNLE 2023-2026

La précédente mandature du CNLE est arrivée à échéance le jeudi 25 mai 2023<sup>1</sup>. Amorcée pendant l'été, la procédure de renouvellement a permis d'installer le nouveau CNLE lors de l'assemblée plénière du 12 octobre 2023. Cette première réunion plénière de la mandature a été présidée par Nicolas Duvoux, nommé par arrêté du Premier ministre pour trois ans le 7 juillet 2023. Suite à sa nomination, il a désigné Muriel Pucci pour lui succéder à la tête du comité scientifique.

La plénière du 12 octobre a été l'occasion de présenter au terme du processus de désignation des membres du CNLE, la composition du Conseil et du comité scientifique.

<sup>1</sup> Réunion plénière du CNLE du 13 avril 2023 | Ministère des Solidarités et des Familles ([solidarites.gouv.fr](https://solidarites.gouv.fr))

Pour cette nouvelle mandature, le président du CNLE a souhaité solliciter les représentants des ministres, organismes sociaux, hauts conseils, personnalités hautement qualifiées...afin d'avoir au CNLE une diversité d'instances la plus large possible pour alimenter les réflexions et travaux du CNLE. Les personnes qui ont été désignées par leur instance participeront au titre d'invités permanents au CNLE.

## → Le processus de désignation des membres

Le processus de désignation des membres du CNLE est différent selon les collèges (Les dispositions sont précisées dans l'article Art. R. 143-2 du Code de l'action sociale et des familles).

Les membres titulaires et remplaçants du **1er et 3<sup>ème</sup> collège** sont désignés par leur assemblée, association ou organisation nationale.

Les 32 membres du **5<sup>ème</sup> collège** ont été choisis par un jury, parmi les candidatures proposées par les 16 associations retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt clôturé le 25 mai dernier. Le jury de sélection qui s'est réuni le 22 juin dernier, était présidé par Nicolas Duvoux, en tant que président du comité scientifique et il était composé de représentants du secrétariat général du CNLE, de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) et de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

L'examen des candidatures a été effectué par le jury dans le but de constituer un collège de personnes concernées présentant **une diversité la plus large possible de profils personnels, d'âges, de parcours, issus d'un maximum de régions françaises y compris des départements et régions d'Outre-mer (DROM).**

Deux membres parmi les candidats proposés par les associations ont été choisis. En effet, il a été constaté que l'échange avec un pair facilite l'intégration des membres du collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité et la préparation des contenus de la participation, en renforçant l'efficacité de leur contribution au CNLE.

En tant que de besoin, les membres titulaires pourront se faire représenter lors des réunions plénières ou lors des réunions des groupes de travail. **Cette possibilité de représentation en cas d'empêchement des titulaires ne doit pas avoir pour effet de substituer les représentants aux titulaires.**

La personne référente dans chaque association devra assister à une séance plénière du CNLE chaque année pendant toute la durée du mandat en qualité d'observatrice sur invitation du secrétariat général. Elle participera également aux réunions nationales de régulation, d'information ou de formation organisées par l'administration pour suivre et soutenir l'accompagnement des membres de ce collège. Ces réunions ne dépasseront pas trois journées par an.

Cette nouvelle mandature sera l'occasion d'accueillir des représentants de la Martinique au sein du 5<sup>ème</sup> collège. Lors de la table ronde qui réunissait des nouveaux membres du 5<sup>ème</sup> collège et les anciens pour partager leurs attentes et expérience du CNLE, nous avons d'ailleurs assisté à la première prise de parole de Allan Foulongani et Sindy Lerandy accompagnés par MNCP Martinique.



Les nouveaux membres du 5<sup>ème</sup> collège de la Martinique sont intervenus pour partager avec les participants leurs attentes et motivation à participer au CNLE

Les associations et personnes qualifiées, respectivement membres du **2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> collège** sont retenues sur proposition du cabinet du ministre chargé des solidarités.

Le président et les membres du conseil sont nommés pour trois ans par arrêté du Premier ministre, à l'exception du président du Conseil économique, social et environnemental.

Lorsqu'un membre titulaire ou suppléant perd, en cours de mandat, la qualité au titre de laquelle il a été nommé ou désigné, il est procédé, dans les mêmes conditions, à une nouvelle nomination ou désignation pour la durée du mandat restant à courir.

### → Participation des membres du CNLE aux réunions plénières

Conformément à l'arrêté du 19 avril 1994 fixant la liste des instances mentionnées à l'article L. 225-8 du code du travail relatif au congé de représentation en faveur des associations relevant du ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville (toujours en vigueur, nonobstant le transfert en substance des dispositions de l'article 225-8 à l'article L.3142-60 du code du travail), le CNLE fait partie des instances pour lesquelles un droit à représentation est prévu pour les associations concernées. Cela signifie que **l'employeur est tenu d'accorder au représentant de l'association qui siège au CNLE le temps nécessaire pour participer aux réunions du Conseil.**

- Consulter la liste des membres de la nouvelle mandature :  
En cliquant sur le **lien**.  
Ou scannez le QR Code 📄



### ☐ Le Comité scientifique du CNLE

Le comité scientifique est composé de représentants des différents collèges du CNLE.

#### → Ses missions :

- ✓ Suivi et analyse de l'évolution de la pauvreté/exclusion sociale chaque année
- ✓ Produire un diagnostic à partir de données et résultats existants
- ✓ Impulser, produire des études et des travaux de recherche (dans programme de travail)



- ✓ Participer à l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté
- ✓ Formuler des recommandations à partir des enseignements tirés des résultats des différentes études, innovations et expérimentations sociales (investissement social, *what work's*).

## → Le processus de désignation des membres du Comité scientifique

Le comité scientifique est renouvelé dans le même calendrier que le Conseil du CNLE. Selon l'article D143-7 du CASF, « Il est constitué de membres de chaque collège et d'invités permanents ainsi que de neuf personnalités qualifiées choisies parmi les universitaires et chercheurs dont la compétence est reconnue dans le domaine de la pauvreté et de la lutte contre l'exclusion sociale ».

Ces neuf experts sont nommés par arrêté de la Première ministre pour trois ans.

- Consulter la liste des membres du comité scientifique, en cliquant sur le [lien](#)  
Ou scannez le QR Code 📄



Muriel Pucci, présidente du comité scientifique du CNLE et Michèle Lelièvre, directrice scientifique, ont présenté le programme de travail du Comité scientifique et les membres qui le compose.

## → La sélection des membres du 5<sup>ème</sup> collège au Comité scientifique

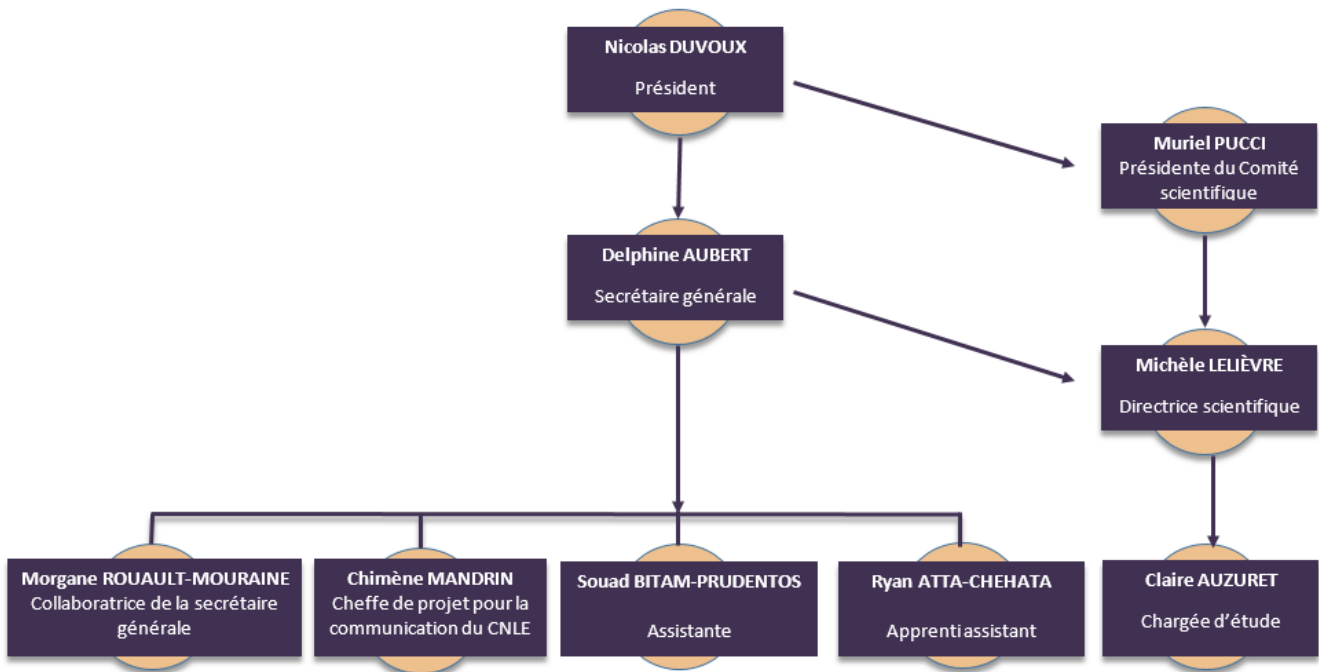
Le comité scientifique compte également des **membres du 5<sup>ème</sup> collège**. Un appel à candidatures a été lancé le 23 octobre 2023 auprès d'eux afin de constituer un groupe de 5 personnes.

À l'issue de la période de candidature le 3 novembre dernier, 12 personnes se sont proposées. L'annonce de la liste des personnes tirées au sort a été communiquée le 10 novembre 2023.

Sont membres du Comité scientifique au titre du 5<sup>ème</sup> collège : Monsieur Kadour Guennad, Monsieur Bastien Corsini, Madame Agnès Lisse-Lacroix, Madame Laura Nunes De Sousa Noronha, Monsieur Olivier Baboulat.

Par ailleurs, en raison de la spécificité des problématiques des territoires ultramarins, il est apparu nécessaire qu'ils soient représentés au Comité scientifique. À ce titre, Monsieur Allan Foullongani membre du 5<sup>ème</sup> collège y siègera (suppléante Madame Sindy Lerandy).

# Organigramme du secrétariat général du CNLE



Pour contacter le secrétariat général du CNLE : [dgcs-secr-cnle@social.gouv.fr](mailto:dgcs-secr-cnle@social.gouv.fr)

# Évolution de la participation au sein du CNLE

Échanges autour d'une table ronde, entre nouveaux et anciens membres du 5<sup>ème</sup> collège, pour partager leur expérience de la participation au CNLE et leurs attentes.



## La participation dans le mandat 2023-2026 du CNLE

La mise en place de la nouvelle mandature est organisée dans un **continuum** avec la précédente mandature. Elle s'inscrit aussi dans la suite de la publication du rapport bilan de la précédente mandature « CNLE : les leçons du choc de participation » publié en mai 2023 sous le patronage de Monsieur Jérôme Vignon, grand témoin.

La participation des personnes concernées obéit à quatre principes : **elle doit être préparée, organisée, collective et directe**. Cela suppose une organisation et des moyens adaptés.

### ☐ Pérennisation de l'organisation de la participation

L'accompagnement des personnes concernées est à la fois individuel et collectif et a été construit de façon à ce qu'elles puissent à la fois progresser dans leur situation personnelle et monter en compétences pour s'inscrire dans un collectif de travail.

La participation telle que prévue au CNLE est organisée **en deux niveaux** :

- Au niveau local avec les associations accompagnant les personnes concernées ;
- Au niveau national avec un prestataire chargé de permettre une préparation pédagogique, d'organiser des formations pour les personnes concernées. Pour la nouvelle mandature, KPMG accompagnera les membres du 5<sup>ème</sup> collège.

Ses principales missions seront les suivantes :

- organisation d'un séminaire d'accueil des membres du 5<sup>e</sup> collège et des personnes ressource,

- préparation des plénières,
- formations à la prise de parole et synthèse rédactionnelle,
- élaboration d'outils (charte participation, actualisation des fiches repères),
- coordination des associations accompagnantes (envoi d'ordres du jour des plénières, documentation...).

### Focus sur le séminaire d'accueil organisé les 10 et 11 octobre 2023

Les deux journées qui ont précédé l'installation du nouveau CNLE a donné lieu à l'organisation d'un séminaire d'accueil qui a réuni les membres du 5<sup>ème</sup> collège et les « personnes ressource » qui les accompagnent localement.

L'objectif était de permettre aux personnes concernées de faire connaissance et de pouvoir échanger sur leur parcours et leur expérience de la participation dans les groupes d'appui. Les personnes ressource ont pu elles aussi échanger sur leurs pratiques d'accompagnement.

- Voir le retour en images du séminaire d'accueil :  
En cliquant sur le [lien](#)  
Ou scannez le QR Code 



Suite à la publication du rapport bilan sur la participation au CNLE, certaines recommandations ont déjà été mises en œuvre, notamment celle concernant l'évolution de la composition du 5<sup>ème</sup> collège intégrant davantage de jeunes et de représentants des territoires ultramarins. La nouvelle mandature sera l'occasion de poursuivre les évolutions préconisées dans le rapport pour faire du CNLE un laboratoire de la participation.

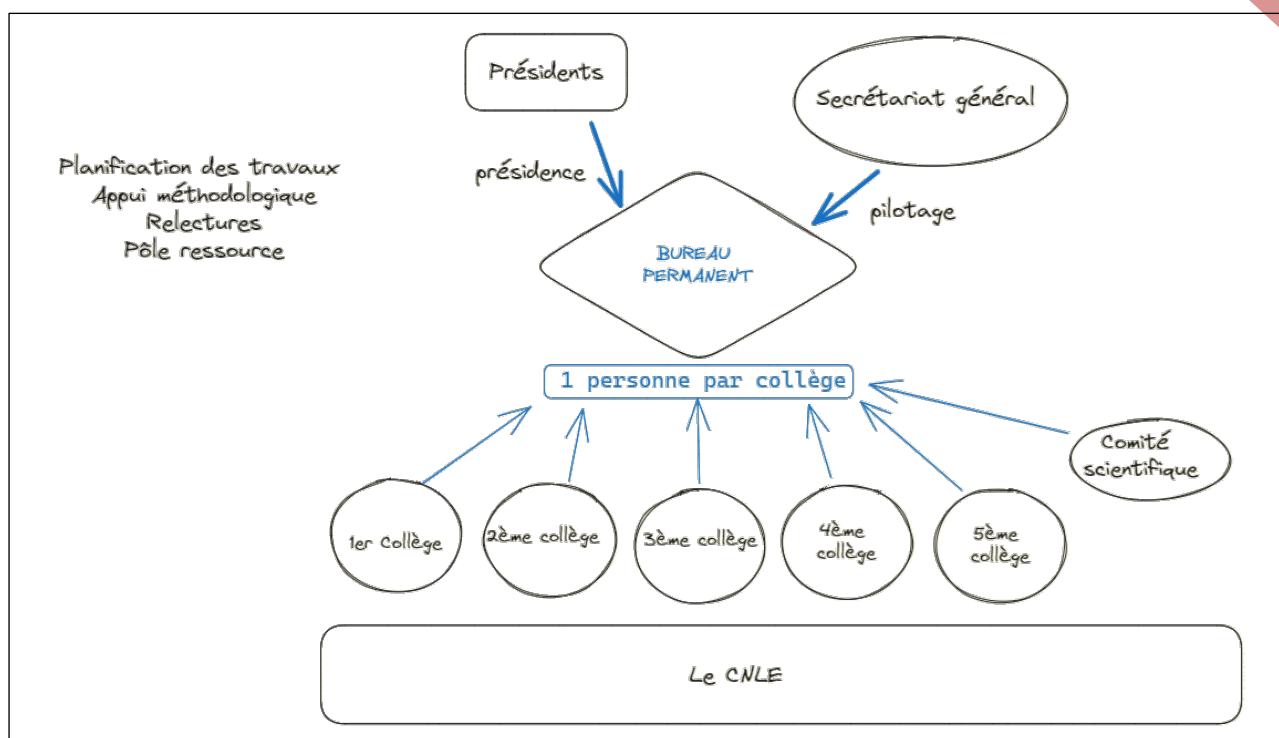
Des travaux seront conduits dans le cadre d'un groupe de travail participation II afin de développer certaines recommandations notamment l'expérimentation d'un bureau permanent et l'ancrage territorial de la participation du CNLE.

## **❑ Préfiguration d'un bureau permanent expérimental**

Un nouvel espace délibératif du CNLE, représentatif des 5 collèges et du Comité scientifique, sera préfiguré début 2024. Il vise à permettre d'assurer de meilleures conditions de la participation au CNLE avec le secrétariat général et la présidence du CNLE. Il est prévu qu'il permette :

- ⇒ d'arbitrer la participation aux sollicitations externes;
- ⇒ de garantir le droit de réponse du CNLE suite à l'invitation d'une personnalité politique et de l'intervention du CNLE au moment le plus opportun du processus de mise en œuvre de mesure de lutte contre la pauvreté;
- ⇒ de proposer des sujets à inscrire à l'ODJ des réunions plénières, participer au choix des intervenants ;
- ⇒ d'apporter un appui/conseil aux groupes de travail : relecture des versions intermédiaires des rapports, appui méthodologique ; définition du périmètre des travaux des GT ;
- ⇒ de travailler sur les avis réglementés (Complémentaire santé solidaire (C2S), programme national de réforme de la France (PNR)... ).





Pour composer le bureau permanent un appel à candidatures a été lancé le 23 octobre 2023 à l'attention des membres du CNLE (collèges et comité scientifique) afin d'obtenir une personne par collège/ comité scientifique pour un mandat d'un an.

Dans certains collèges, le nombre de candidatures ayant été supérieur à 1, un tirage au sort a été organisé par le secrétariat général.

#### Les membres du bureau permanent

- 1er collège : **Madame Sandrine Runel**
- 2ème collège : **Monsieur Jérôme Voiturier**
- 3ème collège : **Madame Christine Sovrano** (pas de tirage au sort car un seul candidat)
- 4ème collège : **Monsieur Jean-Claude Barbier** (pas de tirage au sort car un seul candidat)
- 5ème collège : **Monsieur Kadour Guennad**
- Comité scientifique : **Monsieur Joan Cortinas**

#### ➤ Représentation des Outre-mer

En raison de la spécificité des problématiques des territoires ultramarins, il est apparu nécessaire qu'ils soient représentés au Bureau permanent. À ce titre, Monsieur Allan Foullongani membre du 5ème collège y siègera (suppléante Madame Sindy Lerandy).

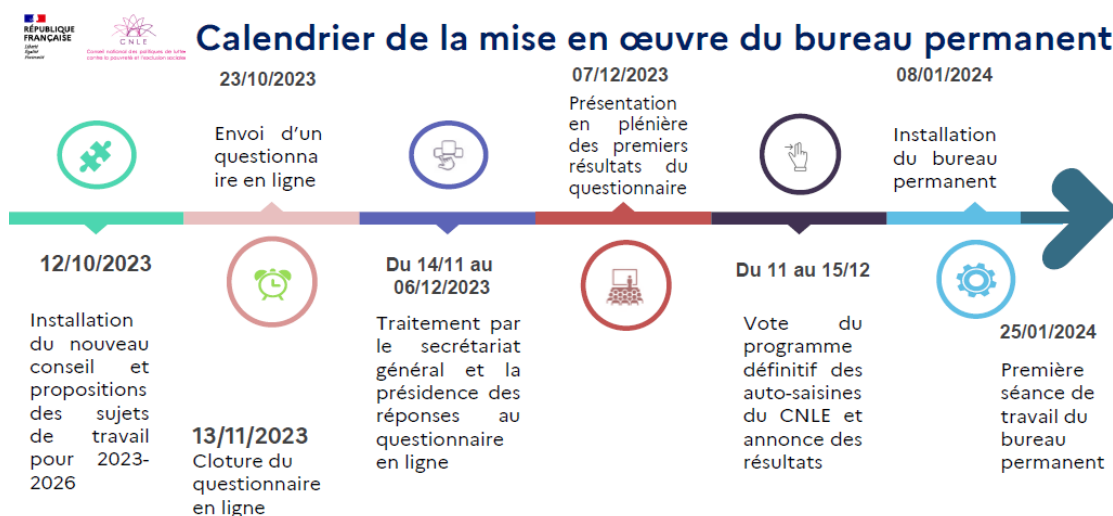
Les premiers membres du bureau permanent auront en charge la préfiguration de cette nouvelle instance et la préparation de son bilan après un an d'exercice.

La phase expérimentale prévoit en novembre-décembre 2024, un retour d'expérience des membres/ évaluation/ communication sur les résultats du dispositif après un an de fonctionnement lors de la dernière assemblée plénière de 2024.

En janvier 2025, un nouvel appel à candidatures pour le renouvellement des membres du bureau permanent sera organisé par le secrétariat général. Un mandat ne peut pas être renouvelé.



La séance d'installation du bureau permanent se tiendra **le 8 janvier 2024**.  
Il est envisagé un rythme d'une séance par mois. Les séances se tiendront de préférence en visioconférence et l'après-midi, de manière à ce que les représentants de la Martinique puissent être présents.



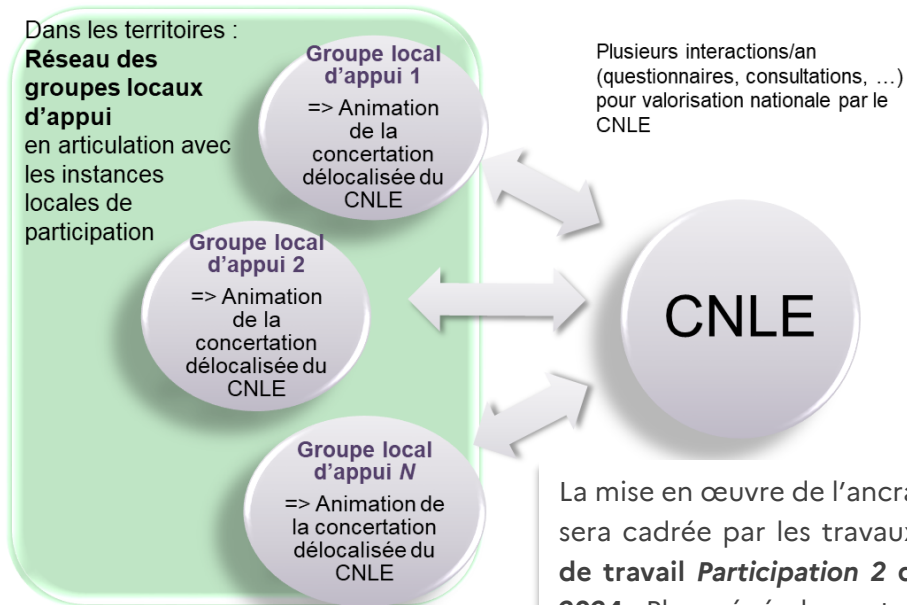
## □ Une participation CNLE qui s’ancre dans les territoires

Il s’agit de l’objectif stratégique 6 du rapport « *CNLE: les leçons du « choc de participation »* publié en avril 2023.

Concrètement l’objectif est :

- de déployer une animation de la participation locale du CNLE en s’appuyant sur des membres du 5ème collège ayant terminé leur mandat (avec les personnes-ressource des associations locales),
- de nourrir les débats du CNLE par des remontées des territoires (faire des retours de terrain sur certaines politiques publiques ou thématiques), en interaction avec des groupes locaux d’appui animés par un binôme personnes-ressource/anciennes personnes concernées, ayant un rôle dans leur organisation et leur animation. Cela peut également se faire en interaction avec des instances de participation locales telles que les Conseil Régional des Personnes Accueillies/ Accompagnées (CRPA).

Une présentation de la démarche a été faite aux commissaires à la lutte contre la pauvreté le 9 novembre dernier. D’autres rencontres sont à prévoir en 2024 permettant de faire un point d’avancement de l’expérimentation.



La mise en œuvre de l'ancrage territorial du CNLE sera cadrée par les travaux du prochain **Groupe de travail Participation 2** qui sera installé début 2024. Plus généralement, ce groupe de travail assurera le suivi et la mise en place des diverses recommandations du rapport bilan de la précédente mandature, publié en avril 2023.

Séquence de questions des participants



## Les étapes de la mise en œuvre de la participation au sein du CNLE

**2011** | Un groupe de travail du CNLE formule des recommandations dans un rapport, pour promouvoir la participation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques.

**De juin 2012 à décembre 2013** | Expérimentation d'un nouveau collège composé de huit représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE.

**2013** | Institutionnalisation de l'existence du collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE. Un décret en Conseil d'État n° 2013-1161 du 17 décembre 2013 a modifié la composition du CNLE avec l'ajout d'un 8e collège dénommé « des personnes en situation de pauvreté ou de précarité ».

**2019** | La composition du CNLE a été à nouveau modifiée par le décret n°2019-1077 du 22 octobre 2019 : le nombre de personnes concernées a est passé de 8 à 32.

**2020** | Entrée en vigueur de l'augmentation du nombre des personnes concernées, pour le mandat 2020-2022 du CNLE, qui a fait l'objet d'une prorogation jusqu'à la fin du mois d'avril 2023.

**2023** | Évaluation de la participation au CNLE: Un groupe de travail ad hoc a remis un rapport publié en avril 2023, qui fait le bilan de la participation au CNLE, ainsi que des propositions d'amélioration, déclinées en 9 objectifs stratégiques.

# Programme de travail du CNLE

Le programme de travail 2023-2026 du CNLE comprend :

- **Les saisines prévues réglementairement** donnent lieu chaque année à des avis sur le programme national de réforme (PNR), la complémentaire santé solidaire (CSS) et préalablement à l'agrément des organismes d'accueil communautaires et d'activités solidaires (OACAS);
- **Les consultations du CNLE** par le Gouvernement ou partenaires institutionnels (Pacte des solidarités, lutte contre la stigmatisation, stratégie nutrition alimentation climat...);
- **Les auto-saisines** (sujets souhaités par les membres du CNLE) : la poursuite de certains travaux (« Sanctions »; « Impact social de l'écologie »; Participation II);
- **La structuration d'une base d'observation sociale:**
  - la publication deux fois par an du Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion sociale du CNLE,
  - le suivi analytique annuel de l'évolution des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Pour mener à bien ces travaux, des consultations en réunion plénière ou en groupes de travail ad hoc seront mis en place.

Pour les nouveaux sujets de la mandature, deux groupes de travail pourront être mis en œuvre par an de 2024 à mi-2026, soit un total de cinq sujets.

## ☐ Choix des thématiques

Les thématiques pour lesquelles le CNLE s'autosaisira pour cette nouvelle mandature seront issues des propositions présentées lors de l'assemblée plénière du 12 octobre et/ou émaneront des membres et invités permanents. Pour ce faire, un formulaire a été mis en ligne à leur attention du 24 octobre au 13 novembre et a permis de relever les thèmes que les membres souhaitent privilégier (questions fermées et questions ouvertes).

95 personnes (en individuel ou en groupe) ont ainsi répondu à cette sollicitation du secrétariat général.

## ☐ Procédure

À l'issue de la période d'enquête, l'ensemble des réponses a été synthétisé par le secrétariat général et la présidence. Les premiers résultats ont été présentés lors de l'assemblée plénière du 7 décembre. Suite à cette présentation, **un vote électronique se tiendra du 11 décembre au 22 décembre afin d'entériner les cinq sujets plébiscités par les membres.**



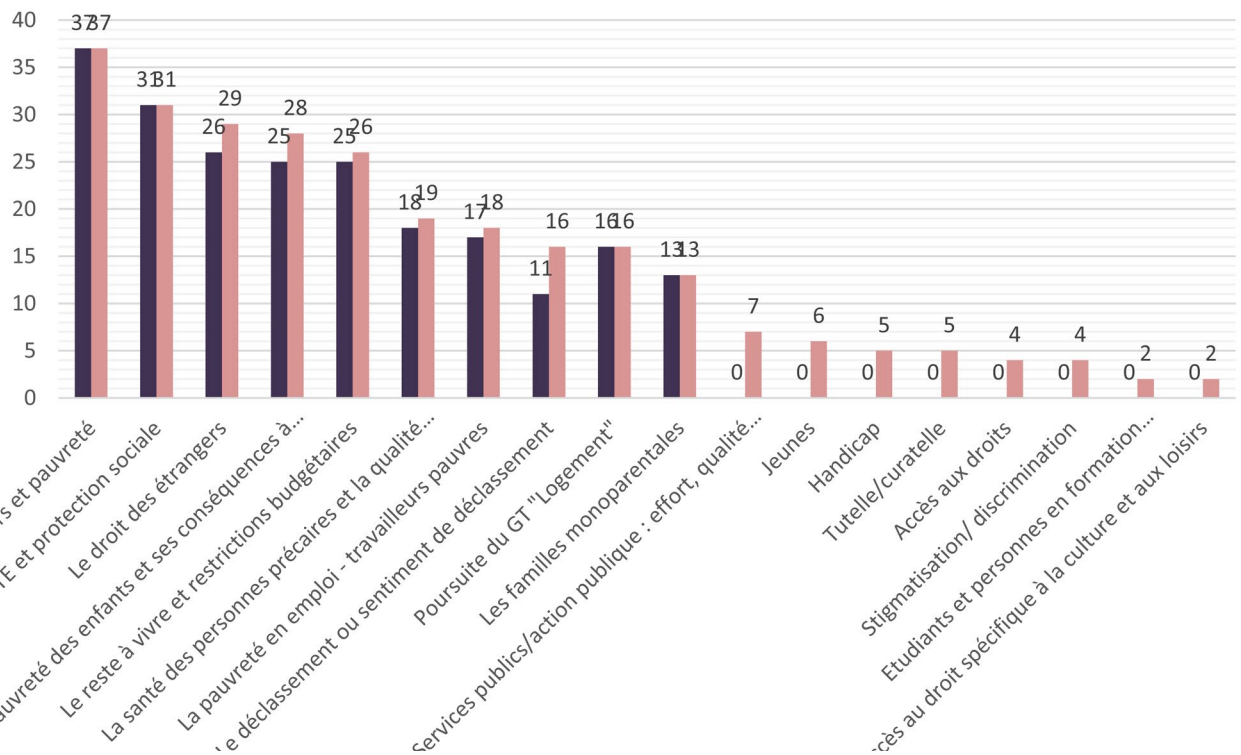
Pour mémoire, lors de l'assemblée plénière du CNLE du 12 octobre 2023, la présidence avait proposé 10 sujets :

1. Les réformes récentes ou en cours et pauvreté : allocations chômage, retraite, projet plein emploi	6. Le reste à vivre et restrictions budgétaires : état des lieux et évolutions depuis 2012
2. La pauvreté des enfants et ses conséquences à moyen et long terme	7. La santé des personnes précaires et la qualité des soins dont elles bénéficient
3. La pauvreté en emploi - travailleurs pauvres	8. Le droit des étrangers
4. Les familles monoparentales	9. L'impact social de la transition écologique et la protection sociale
5. Le déclassement ou sentiment de déclassement	10. La poursuite du groupe de travail « logement »

Graphique des remontées du formulaire sur les thèmes que les membres souhaitent privilégier

## Nombre de voix

■ Nombre de voix questions fermées ■ Nombre de voix total (avec report questions ouvertes sur questions fermées si besoin)





# Communication du CNLE

La communication est un des leviers qui participe à renforcer la visibilité du CNLE et à valoriser ses travaux. C'est dans cette optique, qu'une stratégie de communication sera mise en place pour cette nouvelle mandature.

## □ La stratégie de communication

Le CNLE s'appuiera sur une stratégie de communication qui sera mise en œuvre tout au long de la mandature et s'articule en trois axes :

- 1 – Faire connaître le CNLE, en développant la valorisation des activités et l'image de l'instance.
- 2 – Rendre les travaux du CNLE plus lisibles, en améliorant l'accessibilité aux plus grand nombre.
- 3 – Développer la communication interne, en améliorant les échanges entre les membres du CNLE.

Cette stratégie sera accompagnée d'un plan de communication séquencé en trois grands temps, qui correspondent à des moments clés du mandat : en début, en cours et en fin de mandature, avec une déclinaison annuelle et des actions qui seront adaptées en fonction du programme de travail du CNLE.

## □ Les outils de communication du CNLE

### → Un nouvel espace internet

Le [nouvel espace internet](#) du CNLE se substitue au site internet [cnle.gouv.fr](#), qui sera fermé d'ici la fin de l'année. Il se situe dans le volet « Solidarités » du site internet [solidarites.gouv.fr](#) et comprend les dernières actualités, publications et communiqués de presse du CNLE.

The screenshot shows the website interface for the Ministry of Solidarity and Families. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES'. To the right are links for 'Accessibilité' and 'Professionnels'. Below these is a search bar labeled 'Rechercher'. A navigation menu includes 'Le ministère', 'Solidarités', 'Grand âge et autonomie', 'Handicap', 'En pratique', and 'Actualités, presse, publications'. The breadcrumb trail reads: 'Accueil > Solidarités > CNLE - Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale > Présentation du CNLE > Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)'. Below the breadcrumb are social media icons for print, email, LinkedIn, Facebook, and Twitter. The main heading is 'Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)'. At the bottom, it says 'Publié le 21/12/2022 | Temps de lecture : 4 minutes'.

## → Les supports de communication

- ▶ La nouvelle lettre interne « **Récap'Actu**, est diffusée aux membres du CNLE, deux fois par mois. Composée de différentes rubriques, elle revient notamment sur les dernières actualités et travaux du CNLE et propose une sélection d'articles et un agenda.
- ▶ **Un livret de présentation** du CNLE.
- ▶ **Le rapport d'activité**, qui dresse un bilan des travaux de la mandature.



## → Les réseaux sociaux

Le CNLE a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux, avec la création fin 2021, d'un compte [LinkedIn](#) en plus du compte [X](#) (ex. Twitter), sur lesquels les actualités du CNLE sont relayées.

## □ La plateforme d'échange Resana

Ce nouvel outil est utilisé par le secrétariat général du CNLE, pour échanger avec les membres du 5<sup>ème</sup> collège et les personnes ressource qui les accompagnent. Il permet également de partager : des ressources (documentation, contributions de membres...), dans le cadre des travaux des groupes de travail, un calendrier, ainsi que d'autres fonctionnalités qui seront à découvrir au fur et à mesure de la montée en charge de son utilisation par les membres.

Cette montée en charge se fera pour les membres du 5<sup>ème</sup> collège, avec l'aide du prestataire de service KPMG, en lien avec le secrétariat général du CNLE.



## Annexes à retrouver en ligne

- Liste des participants à la plénière, [ici](#)
- Note sur le bureau permanent, [ici](#)
- Note sur l'ancrage territorial, [ici](#)
- Communication de la CGT, [ici](#)

